NOS CONSEILS

- Se renseigner en amont d'une sortie sur les lieux, **les chemins praticables, la réglementation et les zonations environnementales** (mairie, animateurs Natura 2000, offices du tourisme, ...). Respecter les mesures spécifiques mises en place.
- Ne pas faire du hors-pistes et **bien rester sur les routes et chemins balisés et cadastrés.**
- **Limiter la vitesse** sur les chemins et en zones naturelles.
- **Eviter les allers-retours et de passer plusieurs fois** dans une même zone.
- **Eviter les stationnements en groupe** et les rassemblements dans les zones sensibles.
- **Respectez la tranquillité des lieux** en évitant de mettre de la musique forte, de crier, de poursuivre un animal sauvage, etc...
- Si vous rencontrez un animal sauvage **garder vos distances et ne vous approchez pas trop près.** Evitez de le poursuivre, arrêtez-vous et laissez lui le temps de se mettre à l'abri.
- **Ne pas faire de feu.**
- **Bivouaquer sur les emplacements recommandés,** le camping sauvage est déconseillé.
- **Ne pas jeter vos déchets** et les ramasser.
- **Ne pas ramasser de plantes et fleurs sauvages.**

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

LPO Limousin
Délégation territoriale Limousin

Tél. 05 55 32 20 23
Mail. limousin@lpo.fr
Site web. limousin-lpo.fr

LPO AURA DT Auvergne
Délégation territoriale Auvergne

Tél. 04 37 61 05 06
Mail. auvergne@lpo.fr
Site web. auvergne-rhone-alpes.lpo.fr

LPO BIRDLIFE FRANCE — **Agir pour la biodiversité** — LPO AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Vous pratiquez d'autres sports, randonnées, escalade, kayak... ? Découvrez d'autres conseils sur la page Biodiv'Sports LPO :

www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/tourisme/biodiv-sports

En vous remerciant pour votre compréhension, bonnes sorties à toutes et à tous !

Pour profiter de la nature, adoptons les bons gestes !

Financé par :

RÉGION Nouvelle-Aquitaine — NATURA 2000

Site web. gorgesdeladordogne.n2000.fr

Crédits photos :
Circaète Jean-le-Blanc © Christian Aussaguel/LPO
Engoulevent d'Europe © Christian Aussaguel/LPO
Milan noir © Luc Pinaud/LPO
Circaète Jean-le-Blanc © Jean-Luc Pinaud/LPO
Aigle botté © Emile Barbelette/LPO

Conception LPO Limousin

BIODIV'SPORTS

PRENDRE EN COMPTE LA FAUNE SAUVAGE DANS VOS ACTIVITES !

LPO — RÉGION Nouvelle-Aquitaine — NATURA 2000

Site Natura 2000
Les Gorges de la Dordogne

VTT

Lors de la préparation de votre sortie, pensez à **vous renseigner sur les zones sensibles et les zonages environnementaux sur votre parcours envisagé.** En l'occurrence si vous avez pour but de faire du VTT sur les routes et chemins des Gorges de la Dordogne, vous vous trouvez dans une zone Natura 2000, **zone de conservation pour de nombreuses espèces d'oiseaux.**

Aussi, lors vos évènements et compétitions, veuillez contacter les animateurs de la zone Natura 2000 en amont pour évaluer l'incidence du projet sur la faune sauvage et adapter les parcours pour limiter le dérangement.

VTT ET FAUNE SAUVAGE

Le VTT est un bon moyen d'être au plus près de la nature tout en pratiquant du sport. Dans les Gorges de la Dordogne vous serez amenés à traverser des paysages variés (forêts, champs, landes, cours d'eau...), ainsi qu'à croiser de nombreux animaux et plantes sauvages. Il n'est pas impossible que sur votre parcours niche un rapace, pousse des plantes rares ou que des mammifères se trouvent à proximité du chemin que vous empruntez. **N'oubliez pas que vous êtes aussi dans leur environnement.**

Le printemps et l'été sont des périodes capitales pour la faune sauvage, où les animaux se reproduisent et élèvent leurs jeunes. Ce sont les périodes où les espèces seront le plus sensibles. Bien que certaines espèces arrivent à s'habituer à la présence humaine, de nombreuses espèces sont très sensibles au moindre dérangement, pouvant aller jusqu'à abandonner leur nid.

ESPÈCES CONCERNÉES

Engoulevent d'Europe

C'est un oiseau nocturne qui se nourrit essentiellement de papillon de nuit. Il se reproduit de mai à août et fait généralement son nid dans des zones de landes.

Milan royal et Milan noir

Ce sont des rapaces emblématiques des gorges et des forêts de pente. Ils se reproduisent de février à juillet et ils font leur nid sur de grand hêtre, chêne ou pin.

Circaète Jean-le-Blanc

Ce rapace vit également dans les gorges. Il se reproduit de mars à septembre et préfère faire son nid dans les pins sur la partie supérieure des versants boisés.

Aigle botté

Il se reproduit d'avril à août et tout comme le Circaète il préfère la partie supérieure des versants boisés. Il construit son nid dans de gros et vieux arbres.

PEINES ENCOURUES !

Quiconque contrevient à la règlementation des espèces protégées et de leurs habitats, **commet un délit et s'expose aux sanctions définies à l'article L415-3 du Code de l'Environnement** : une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement maximale de trois ans.

Toutes perturbations intentionnelles des espèces d'oiseaux protégées constituent une contravention de 4e classe, donc une amende maximale de 750€ (article R415-1 du Code de l'Environnement).

Le Code de l'Environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit **l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence** dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un site Natura 2000. **Les activités de loisirs concernées par cette disposition relèvent** soit de la liste nationale (article R414-19 du Code de l'Environnement), soit des listes locales départementales.

Si vous avez un projet sur le site Natura 2000, contactez-nous en amont ! Nous vous conseillerons pour que votre projet puisse se réaliser en étant peu impactant pour la biodiversité.